

PAYS
DE
FALAISE
NORMANDIE

RAPPORT ANNUEL SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

2021

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Falaise présente les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Depuis 1994, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers. Si la compétence globale figure dans l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1993, il aura cependant fallu attendre le 1^{er} avril 1996 pour que l'établissement public exerce, réellement, les missions qui lui ont été confiées. Dès lors, un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers a été élaboré et adopté en 1996.

Ce schéma s'est traduit par une complète réorganisation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- 1) Implantation, entre 1996 et 2001, d'un réseau de quatre déchèteries réparties sur tout le territoire communautaire ;
- 2) Mise en place, en 1996, de la collecte sélective des déchets recyclables en apport volontaire.

L'ensemble de ces services est actuellement géré par le Service Environnement de la Communauté de Communes.

Dans ce rapport annuel consacré à l'année 2021, seront abordés :

- ↳ **Les indicateurs techniques ;**
- ↳ **Les indicateurs financiers.**

INDICATEURS TECHNIQUES

1/ ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Territoire desservi.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise comprend **58 communes** pour une **population de 27 858 habitants** (données INSEE 2018).



Communes du territoire communautaire avec les principaux axes routiers

1.2 Modalités d'exploitation du service.

ACTIVITE	MODE D'EXPLOITATION	TITULAIRE DU MARCHÉ	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ CARACTERISTIQUE DU SERVICE	OBSERVATIONS
Collecte et transfert des Ordures Ménagères résiduelles	Prestation de service	Véolia / SEP Valorisation	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Ramassage des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte Acheminement vers la plateforme de transfert SEP Valorisation de Falaise	3 équipages de collecte composés de 2 ou 3 personnes
Traitement des OMr : Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) type II	Prestation de service	Véolia	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Centre multi-activités de la SPEN au HAM (50)	
Déchèteries	Régie communautaire				Gardiennage par des agents de la CDC	4 agents titulaires à temps complet ; 3 agents non-titulaires à temps partiel (PEC)
Collecte déchets verts (Falaise et Potigny)	Services Techniques Ville de Falaise				Collecte au porte-à-porte des déchets verts en sacs biodégradables à Falaise et à Potigny	
Tri déchets recyclables : centre de tri	Prestation de service	SPHERE	1 ^{er} janvier 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Collecte, transport, tri et valorisation des déchets recyclables	

2/ LES COLLECTES

2.1 Définitions.

⇒ Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

Sont considérés comme **Ordures Ménagères résiduelles** tous les déchets provenant de la préparation des aliments et les restes de repas, ceux provenant du nettoyage des habitations, des balayures et les résidus divers (mouchoirs en papier, papiers essuie-tout).

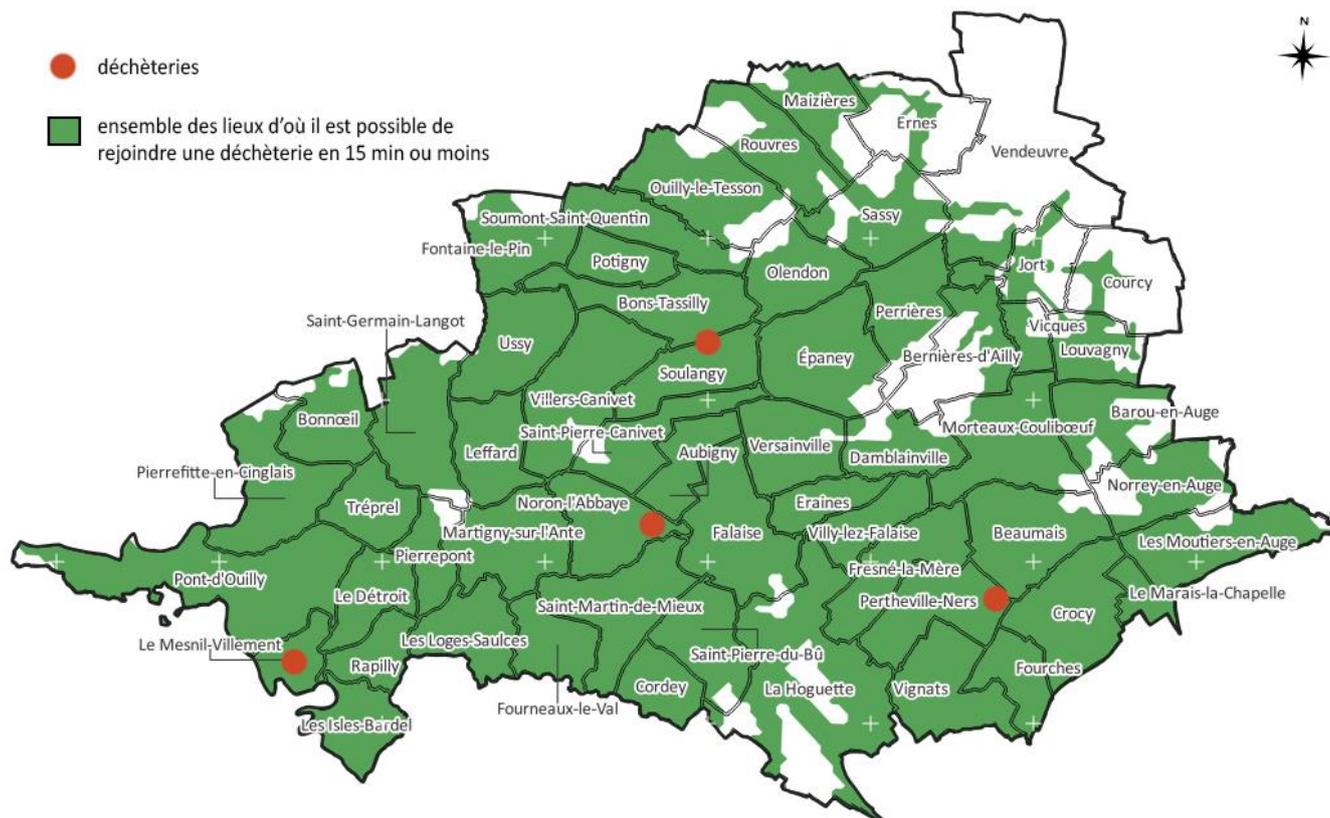
En outre, **sont considérés comme déchets alimentaires compostables** : les épluchures de fruits et de légumes, les filtres et le marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les fleurs et plantes fanées d'appartement.

Les OMr collectée sont ensuite vidées sur une plateforme de transit gérée par SEP Valorisation. Les OMr sont ensuite rechargées dans des camions semi-remorque à fond mouvant, puis transportées au centre multi-activités de la SPEN au Ham (50).

⇒ Déchèteries.

Quatre déchèteries sont réparties sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Noron-l'Abbaye**, proche de Falaise ;
- **Soulangy**, proche de Potigny ;
- **Pertheville-Ners**, proche de Morteaux-Couliboëuf ;
- **Le Mesnil-Villement**, proche de Pont-d'Ouilley.



Situation des déchèteries du territoire

→ La carte ci-dessus présente la situation des quatre déchèteries (points rouges) ainsi que les zones (en vert) depuis lesquelles il est possible de rejoindre une des déchèteries communautaires en 15 min ou moins, en voiture par la route – calculs effectués via *TravelTime*. Les zones qui restent blanches sont donc plus éloignées ou plus difficilement accessibles (chemins, espaces boisés).

A noter que les habitants de Vendeuvre ont accès à la déchèterie d'Escures-sur-Favières, une convention de remboursement des frais liés à l'utilisation de cette déchèterie ayant été signée avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie qui en assure l'exploitation.

⇒ Déchets acceptés en déchèterie.

- Déchets verts
- Bois
- Déchets inertes
- Cartons
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement)
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Déchets Dangereux des Ménages (à Noron-l'Abbaye exclusivement)
- Emballages vides souillés
- Mobilier (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement).

⇒ Collecte sélective des déchets recyclables.

Depuis mai 2021, la Communauté de Communes est passée en **extension des consignes de tri aux nouvelles résines plastiques**. Désormais, tous les emballages plastiques se recyclent : bouteilles et flacons (avec leurs bouchons), pots de yaourt, barquettes, sachets et films alimentaires.

Par ailleurs, le **mono-flux** a été mis en place, permettant ainsi un mélange dans la même colonne de tri (jaune) de tous les emballages (plastiques, métalliques, briques alimentaires), ainsi que des papiers et cartonnettes.

Le **verre** (bouteilles, pots et bocaux sans bouchons ni couvercles) sont collectés à part dans les colonnes dédiées (vertes).

La collecte sélective se fait **exclusivement par apport volontaire** à des colonnes de tri installées dans chacune des communes adhérentes. En 2021, **97 points recyclage (pour 326 colonnes de tri)**, étaient répartis sur tout le territoire communautaire. Cette répartition des points recyclage représente une **densité d'un point recyclage pour 290 habitants**.

2.2 Modes de collecte.

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles se fait presque **exclusivement au porte-à-porte**. Des **bacs collectifs de regroupement** ont, cependant, été mis en place pour résorber les difficultés d'accès de certaines maisons isolées.

Actuellement, 8 communes sur 58 ont fait le choix de mettre en place une conteneurisation individuelle sur leur territoire. Il s'agit des communes de COURCY, FALAISE, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES, PONT-D'OUILLY, VENDEUVRE et VICQUES. Les coûts liés à la mise en place, ainsi qu'à la maintenance de ces bacs, sont supportés par les seuls habitants de ces communes via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

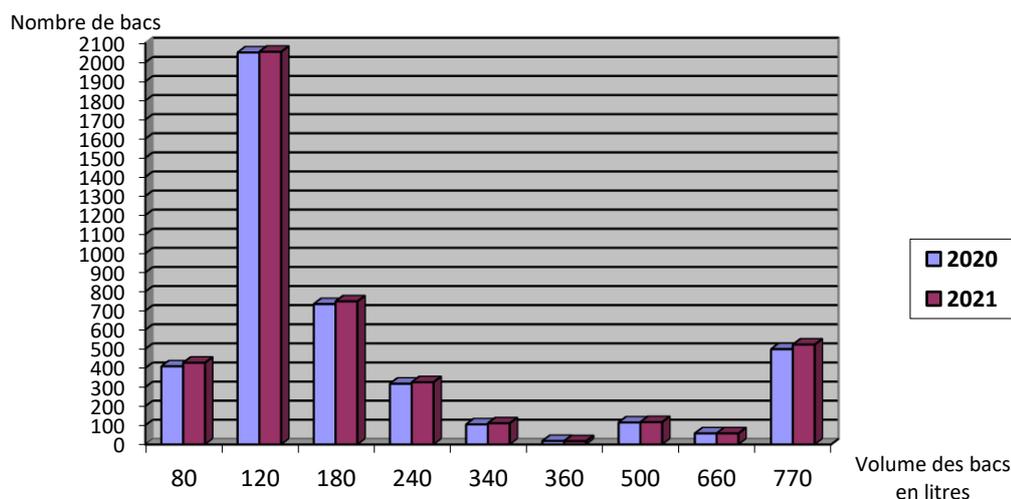
Le **nombre de bacs**, ainsi mis en place dans les 8 communes, s'élevait, en 2021, à **4 385 unités, pour un volume total de 1 037 m³** (contre 4 309 bacs, soit 1 010 m³ en 2020). En fonction de l'évolution du nombre de personnes par foyer et du nombre de foyers eux-mêmes, les volumes des bacs mis en place sont réajustés tous les ans. Ces bacs individuels et collectifs font l'objet d'une prestation de « location – maintenance » auprès de la société SULO (anciennement Plastic-Omnium).

Cette conteneurisation individuelle donne de bons résultats et satisfait les particuliers et les professionnels qui en bénéficient.

↳ Récapitulatif du parc de bacs individuels et collectifs en service en 2021 (données SULO) :

Volume des bacs de collecte mis en place (en litres)	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	360 L	500 L	660 L	770 L
Effectif total au 31/12/2020	409	2 052	735	318	105	18	115	58	499
Effectif total au 31/12/2021	428	2 056	749	326	111	17	117	58	523

Evolution de la dotation en bacs entre 2020 et 2021 :



2.3 Fréquences de collecte.

La fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles varie en fonction du type d'habitat et de l'importance de la commune.

A FALAISE, les quartiers pavillonnaires résidentiels sont collectés une seule fois par semaine. Le centre-ville, l'habitat collectif et les gros producteurs (hôpital, grandes surfaces, lycées) sont collectés 3 fois par semaine.

La commune de POTIGNY dispose de 2 collectes hebdomadaires réparties sur 4 jours.

Dans les communes rurales, la fréquence est constituée d'une collecte par semaine, sauf sur la commune de PONT-D'OUILLY où une seconde collecte hebdomadaire est réalisée dans le centre bourg entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

3/ UNITES ET MODES DE TRAITEMENT

DESIGNATION	UNITE DE TRAITEMENT ET LOCALISATION	MODE DE TRAITEMENT
Ordures Ménagères résiduelles	Centre multi-activités de la SPEN au Ham (50)	Enfouissement
Verre	O.I. Manufacturing France	Valorisation
Bouteilles plastiques, briques alimentaires et boîtes métalliques	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50)	Valorisation
Journaux/magazines, prospectus et cartonnettes	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50)	Valorisation
Déchets verts	Plateforme de compostage SEP Valorisation Falaise (14)	Compostage
Inertes	Carrières de Vignats et Perrières (14) CSDU de classe II de SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Stockage et valorisation
Ferrailles	GDE Rocquancourt (14)	Valorisation
Cartons déchèteries	Véolia Propreté, Giberville (14)	Valorisation
Encombrants	CSDU de classe II SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Enfouissement
Déchets Dangereux des Ménages	MADELINE SA (61)	Traitement et valorisation ou destruction suivant type de déchets
Huiles de vidange minérales	CHIMIREC (35)	Valorisation et/ou destruction
Huiles de friture végétales usagées	Ecogras (94)	Valorisation
Bois déchèteries (classe « A »)	S.E.P. Valorisation à Falaise (14)	Valorisation énergétique en chaufferies bois
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)	OCAD3E / Ecologic / Récylum	Collecte et démantèlement par VEOLIA Propreté pour valorisation
Mobilier usagé	Eco-mobilier	Collecte par SUEZ puis démantèlement pour valorisation

4/ LES RESULTATS DES COLLECTES EN 2021

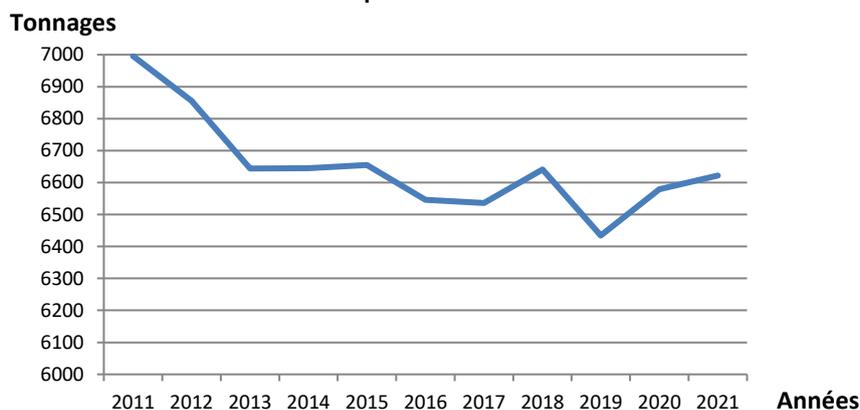
4.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées sont constituées, d'une part, des **ordures ménagères produits par tous les ménages** du territoire communautaire et, d'autre part, des **déchets professionnels assimilés à ces OMr** et collectés dans les collectes traditionnelles.

Les tonnages et les ratios présentés ci-après correspondent donc à la totalité des OMr collectée sur le territoire.

MOIS	TONNAGES TOUTES COMMUNES										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janv	590,54	587,54	585,72	603,86	554,02	542,76	556,98	636,70	563,96	588,04	559,66
Fév	518,40	526,38	491,38	497,18	480,74	527,49	489,54	494,96	493,17	486,02	496,70
Mar	575,78	576,18	518,38	527,30	545,46	547,00	561,14	545,44	516,66	514,82	567,34
Avr	554,78	539,88	558,68	544,36	548,76	525,50	484,86	547,60	526,10	530,42	559,12
Mai	569,66	595,14	574,22	548,04	519,74	552,38	571,18	528,10	533,00	553,56	519,14
Juin	573,32	579,28	507,60	552,34	568,88	572,12	559,38	568,30	510,96	535,80	578,12
Juil	566,20	585,88	594,18	583,40	594,18	532,86	542,84	549,10	546,00	567,66	572,18
Aou	626,32	599,64	555,22	542,06	537,62	567,68	580,80	567,36	552,24	529,12	551,88
Sep	635,84	532,84	557,24	577,12	588,22	546,52	546,82	517,80	513,78	566,90	551,10
Oct	582,78	619,84	603,86	591,46	555,60	527,52	578,10	593,56	585,16	565,90	528,30
Nov	594,44	567,22	541,32	496,98	561,38	553,40	536,54	554,48	538,32	531,70	544,52
Déc	607,68	545,32	556,08	580,56	599,92	550,42	528,06	537,08	554,90	608,94	594,14
TOTAL	6 995,74	6855,14	6643,88	6644,66	6654,52	6545,65	6536,24	6640,48	6434,25	6578,88	6622,20
Evo en %	-5,48	-2,01	-3,08	0,01	0,15	-1,64	-0,14	1,59	-3,1	+2,25	+0,66

Evolution des quantités d'OMr collectées de 2011 à 2021 :



6 622,20 tonnes d'OMr ont été collectées en 2021 sur tout le territoire communautaire (+0,66 % par rapport à 2020).

⇒ **Ratios pour les OMr.**

	2020	2021
Ratio kg / hab. / an	234 kg/hab./an	237 kg/hab./an

Les prix de collecte pratiqués s'appliquent depuis 2018 au forfait suivant quatre secteurs de collecte : Falaise, Potigny, Pont-d'OUILLY, autres communes.

⇒ Part des déchets professionnels assimilés collectée dans les OMr.

De nombreux professionnels et services sont présents sur le territoire communautaire, majoritairement sur la Ville de Falaise dont :

- 1 centre hospitalier
- Plusieurs Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 2 collèges (885 élèves à Falaise ; 270 élèves à Potigny)
- 1 lycée d'enseignement général (865 élèves)
- 1 lycée d'enseignement professionnel (215 élèves)
- Plusieurs Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)
- 2 grandes surfaces + drive (Leclerc, Carrefour Market)
- 3 magasins de bricolage (Bricomarché, Pont P, Maison.fr)
- 1 magasin de mobiliers
- 1 Mc Donald's
- 1 hôtel (IBIS)

Pour se rapprocher d'un ratio réellement produit par les seuls ménages, il convient d'estimer la production réelle de déchets assimilés des professionnels du territoire. Le fichier de la Redevance Spéciale, intégrant plus de 270 professionnels, permet de connaître assez précisément le volume de déchets assimilés produit annuellement par les professionnels et en particulier par les plus gros producteurs (+ de 100 m³ / an) au nombre de 18.

Le rapport entre la densité des déchets assimilés aux OMr et le volume de ces déchets peut nous permettre d'estimer le tonnage de déchets assimilés produit par chacun des professionnels.

Pour estimer les tonnages de déchets assimilés produits par les professionnels, une densité moyenne de 0,15 t/m³ a été prise en compte

Production totale d'OMr	6 622 tonnes
Production déchets assimilés tous professionnel	2 284 tonnes
Production déchets assimilés 18 plus gros professionnels	1 700 tonnes
Production d'OMr sans production de tous les professionnels	4 338 tonnes
Production d'OMr sans production 18 gros producteurs	4 922 tonnes
Ratio production totale d'OMr	237 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production de tous les professionnels	156 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production 18 gros producteurs	177 kg/hab./an

4.2 Collectes en déchèterie.

Les habitants de la commune de Vendeuvre doivent impérativement se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières, propriété de la Communauté d'Agglomération de Lisieux-Normandie. En conséquence, ces habitants n'ont pas accès aux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

⇒ **Fréquentation.**

DECHETERIE	NOMBRE DE PASSAGES				
	2017	2018	2019	2020	2021
Noron-l'Abbaye	34 772	36 928	39 752	27 262	33 761
Soulangy	23 479	21 493	22 652	18 807	24 313
Pertheville-Ners	14 766	15 490	14 205	14 200	17 251
Le Mesnil-Villement	7 791	8 177	8 395	7 250	11 448
TOTAL	80 808	82 088	85 004	60 519	86 773

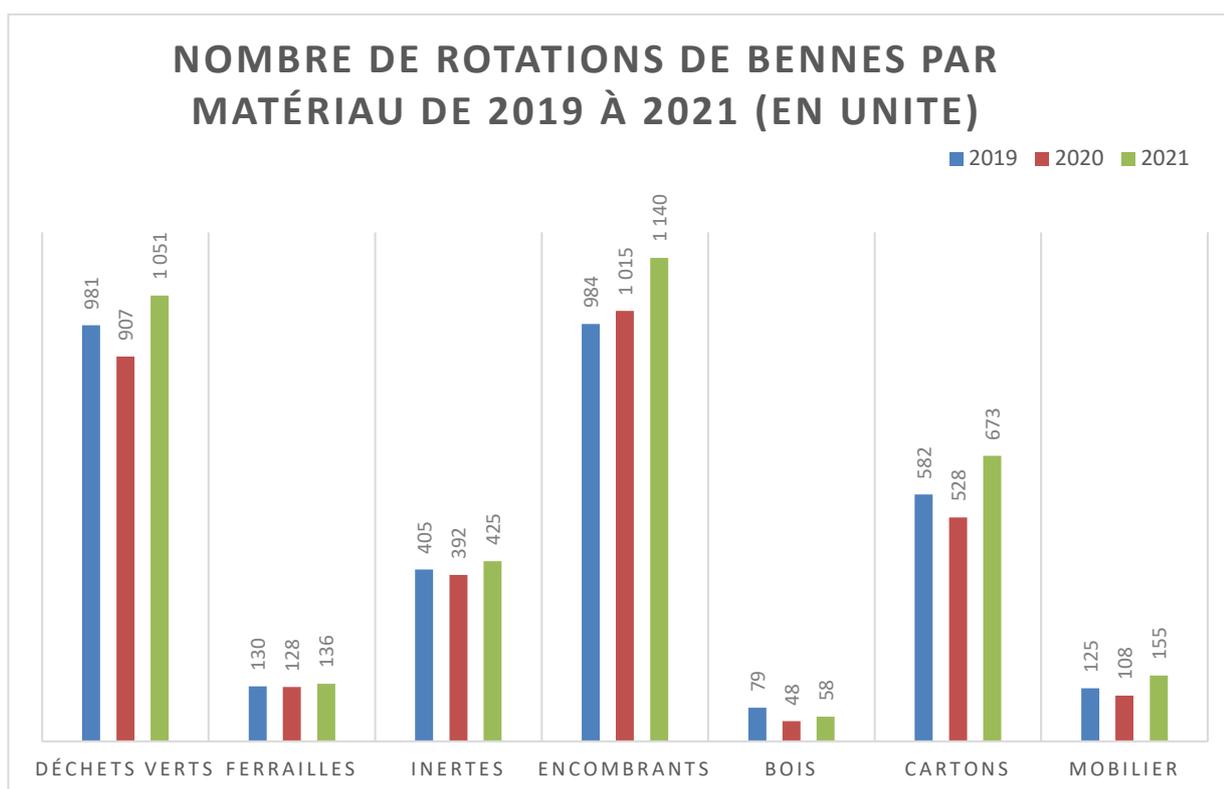
Le nombre total de passages dans les déchèteries communautaires a progressé de 28,5 % par rapport à 2020 (+19 254 passages).

⇒ **Rotations des bennes (en nombre de bennes).**

NATURE	2019	2020	2021	Variation 2020-2021 en %
Déchets Verts (30 m3)	981	907	1 051	+15,9 %
Ferrailles (30 m3)	130	128	136	+6,2 %
Déchets inertes (10 m3)	405	392	425	+8,4 %
Encombrants (30 m3)	984	1 015	1 140	+12,3 %
Bois (30 m3)	79	48	58	+20,8 %
Cartons (10 et 30 m3)	582 ⁽¹⁾	528 ⁽¹⁾	673 ⁽¹⁾	+27,5 %
Mobilier (30 m3)	125	108	155	+43,5 %

⁽¹⁾ S'agissant des cartons, le chiffre correspond non seulement aux rotations des bennes 30 m³ (Pertheville-Ners et Soulangy), mais surtout au nombre de vidages d'ECO DI 10 et 15 m³ mis en service à la déchèterie de Noron-l'Abbaye et au Mesnil-Villement en remplacement des bennes 30 m³ ; d'où cette importante progression.

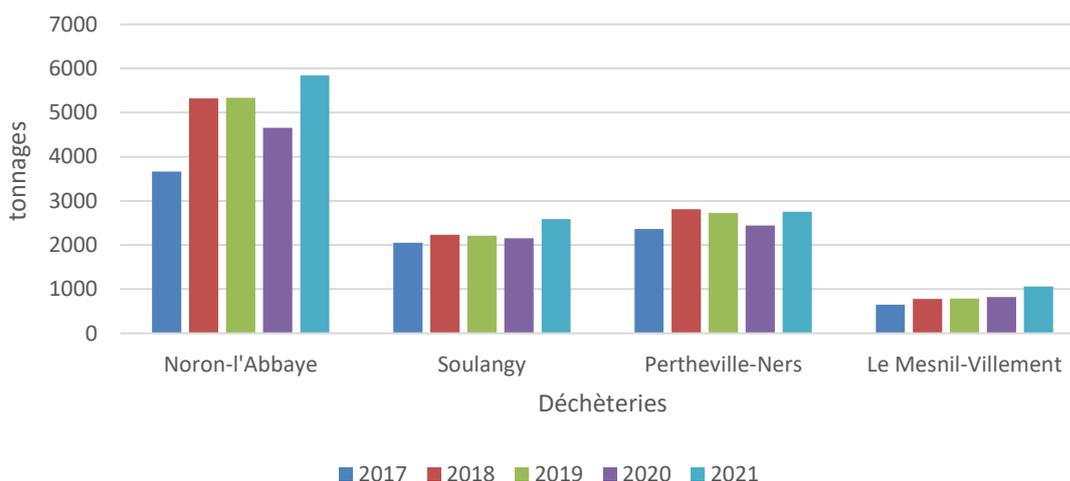
A noter que les encombrants (44 bennes 30 m³) et les cartons (41 bennes 30 m³) collectés par la Ville de Falaise n'ont pas été intégrés dans les rotations ci-dessus.



⇒ **Tonnages collectés sur chaque déchèterie.**

DECHETERIE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)				
	2017	2018	2019	2020	2021
Noron-l'Abbaye	3 662	5 322	5 336	4 658	5 840
Soulangy	2 050	2 234	2 213	2 150	2 584
Pertheville-Ners	2 364	2 808	2 723	2 444	2 751
Le Mesnil-Villement	650	780	785	825	1 063
TOTAL	8 726	11 144	11 057	10 077	12 238

Tonnages collectés, par déchèterie, de 2017 à 2021



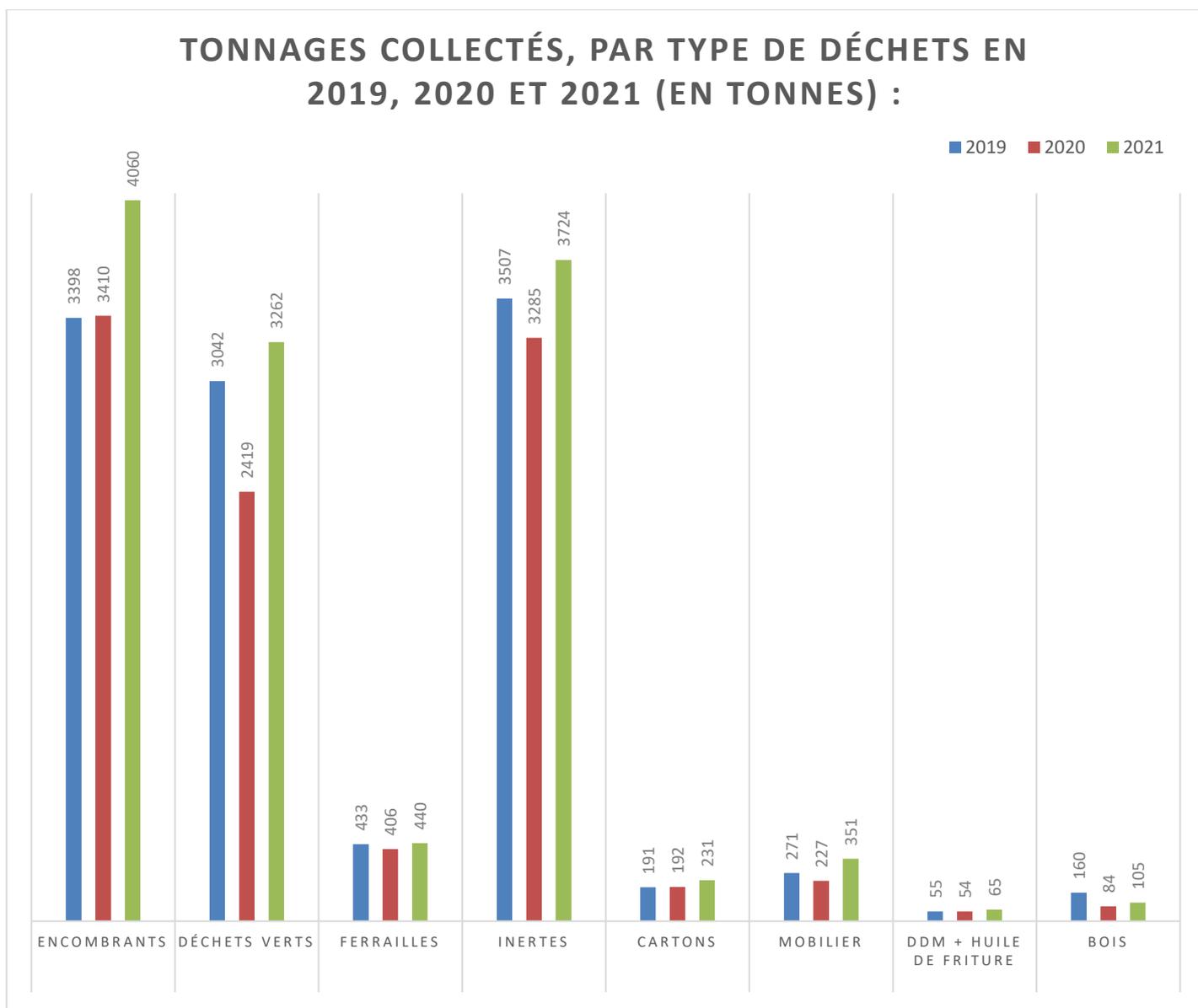
⇒ **Tonnages collectés par type de déchets (2019 - 2020 - 2021).**

	Encombrants			Déchets verts			Ferrailles			Inertes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Noron-l'Abbaye	1 657	1 568	1 860	1 449	1 096	1 466	226	183	210	1 673	1 534	1 922
Soulangy	801	834	962	704	589	823	85	98	97	581	575	650
Pertheville-Ners	680	699	873	675	558	721	87	82	96	1 064	953	865
Mesnil-Villement	260	309	365	214	176	252	35	43	37	189	223	287
TOTAL	3 398	3 410	4 060	3 042	2 419	3 262	433	406	440	3 507	3 285	3 724

Les tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Falaise (175 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus.

	Cartons			Mobilier			DDM + huiles			Bois		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Noron-l'Abbaye	97	93	124	132	110	169	42	43	51	60	31	38
Soulangy	36	50	47	X	X	X	6	4	5	X	X	X
Pertheville-Ners	40	38	45	93	70	91	4	5	7	80	39	53
Mesnil-Villement	18	11	15	45	47	91	3	2	2	20	14	14
TOTAL	191	192	231	271	227	351	55	54	65	160	84	105

Les tonnages de cartons collectés par la Ville de Falaise (8 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus.



En 2021, **12 238 tonnes de matériaux ont été collectées dans les quatre déchèteries communautaires**, soit une augmentation de 21,5 % par rapport à 2020 (+2 161 tonnes).

Tous les apports sont en augmentation :

- Mobilier : + 54,6 %
- Déchets verts : + 34,9 %
- Bois : + 25 %
- Déchets Dangereux des Ménages et huiles de vidange : + 20,4 %
- Cartons : + 20,3 %
- Encombrants : + 19 %
- Déchets inertes : + 13,4 %
- Ferrailles : + 8,4 %

⇒ **Apports en déchèterie : ratios par habitant.**

	2020	2021
Encombrants	121	150
Déchets verts	86	121
Ferrailles	14	16
Déchets inertes	117	138
Cartons	7	9
Mobilier	8	8
Bois	3	4
Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange	2	2
TOTAL	358	448

A noter que ces ratios sont calculés sans les habitants de la commune de Vendevre, ces derniers devant se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières.

⇒ **Autorisation d'accès à la déchèterie du Mesnil-Villement accordée à 2 communes limitrophes de l'Orne.**

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la Région Flers-Condé a sollicité la CdC du Pays de Falaise pour que les habitants des communes limitrophes de Saint-Philbert-sur-Orne et du Ménil-Hubert-sur-Orne puissent accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement, moyennant une participation financière du syndicat. Les élus communautaires ayant répondu favorablement à cette demande, une convention bipartite a été établie entre les deux collectivités pour une entrée en application au 1^{er} juin 2019.

Le SIRTOM de Flers-Condé s'est engagé à prendre en charge techniquement et financièrement l'émission des cartes de déchèteries indispensables à chaque foyer des deux communes précitées pour accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement.

La participation financière, pour l'année 2021, a été fixée à 31,08 € / par habitant, montant qui sera actualisé chaque année en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement des déchèteries communautaires.

⇒ **Collecte du mobilier.**

Depuis 2016, la Communauté de Commune du Pays de Falaise a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-mobilier. L'objectif est de collecter les mobiliers séparément afin de recycler les matières les composant. Comme pour les DEEE, les acheteurs de mobilier neuf s'acquittent d'une éco-participation qui vient financer ce service.

Depuis 2019, trois déchèteries (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Le Mesnil-Villement) accueillent chacune une benne dédiée au mobilier dont les enlèvements sont gérés par SUEZ (le prestataire de collecte étant défini exclusivement par Eco-mobilier).

Les 351 tonnes de mobiliers collectées en 2021 représentent autant de tonnes d'encombrants en moins à transporter et à traiter en centre de stockage de déchets ultimes, soit une économie substantielle réalisée d'environ 62 000 €.

⇒ Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Trois déchèteries sur quatre (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Mesnil-Villement) sont pourvues d'un local dédié barreaudé pour l'entreposage des DEEE.

Les dépôts de DEEE sont gratuits pour tout particulier résidant sur le territoire communautaire.

En 2021, 227 tonnes de DEEE ont été collectées, soit une augmentation de 20,7 % par rapport à 2020 (+ 39 tonnes). Le ratio de DEEE par habitant est donc de 8,4 kg/hab./an en 2021.

⇒ Collecte des piles usagées en déchèterie

Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021
1 023 kg	1 740 kg	1 338 kg	2 313 kg

Toutes ces piles sont recyclées et permettent notamment de récupérer de métaux (acier, zinc, nickel, cobalt, plomb) réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ Mise en place de dispositifs anti-chutes en haut de quai.

L'Arrêté du 26 mars 2012, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2710-2 (déchèteries), précise à son article 27 : « Prévention des chutes et des collisions : lorsque le quai de déchargement des déchets est en hauteur, un dispositif antichute adapté est installé tout le long de la zone de déchargement. Sur les parties hautes du site, comme la voie d'accès à la zone de déchargement, un dispositif est mis en place afin d'éviter notamment la chute de véhicules en contrebas ».

Fin 2016, des dispositifs de type panneaux métalliques fixes avec bavettes articulées (société Gillard) ont été mis en place sur une benne « déchets verts » et sur une benne « encombrants » à la déchèterie de Noron-l'Abbaye.

En 2018, de nouveaux équipements visant la protection des usagers ont été mis en place :

- Une trémie pour la benne « déchets inertes » mise à quai en 2018 à la déchèterie de Noron-l'Abbaye ;
- Une réhausse pour la benne « déchets inertes » à la déchèterie du Mesnil-Villement.

En 2019, le programme de sécurisation des déchèteries s'est poursuivi par la mise en place de rambardes métalliques mises devant les bennes non-encore équipées de garde-corps dans les déchèteries de Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement.

En 2021, des panneaux métalliques fixes avec bavettes articulées ont été mis en place sur la benne « déchets verts » à la déchèterie du Mesnil-Villement, facilitant ainsi les dépôts pour les usagers.

⇒ Vols et effractions dans les déchèteries.

Un vol (ferrailles et bidons vides) avec effraction a eu lieu à la déchèterie de Pertheville-Ners pour un préjudice évalué à 120 €.

⇒ Création d'une nouvelle déchèterie.

La CdC du Pays de Falaise a lancé une étude pour la création d'une nouvelle déchèterie qui viendrait en remplacement des déchèteries de Noron-l'Abbaye et de Soulangy vieillissante et sans possibilité d'extension.

Le bureau d'études ANTEA a été retenu comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la création de cette nouvelle déchèterie, permettant ainsi de définir et de chiffrer ce projet. Les estimations réalisées ont confirmé un coût de plus d'un million d'Euros lié à la création de nouvelles voiries, par rapport au terrain envisagé. En conséquence, les élus ont souhaité rechercher un autre terrain plus proche de voies circulables existantes. Une transaction en cours pourrait mener à l'acquisition d'un nouveau terrain de 3ha.

4.3 Collecte sélective.

⇒ Incendie du centre de tri SPHERE à Donville-les-Bains.

Après l'incendie du centre de tri de SPHERE situé à Donville-les-Bains (50) en mai 2020, les flux à trier étaient acheminés, jusqu'en mars 2021 vers le centre de tri Valor Pôle SUEZ au Mans (72) suite à une entente convenue entre les deux sociétés.

Depuis avril 2021, les flux d'emballages et de papiers-cartons recyclables sont acheminés vers le nouveau centre de tri de SPHERE de Villedieu-les-Poêles (50), centre de tri mono-flux répondant aux extensions des consignes de tri.

⇒ Caractérisations.

Afin de **définir précisément la nature du gisement** de déchets valorisables collectés ainsi que la **quantité de déchets indésirables présents dans les flux (taux de refus), des caractérisations sont réalisées par les centres de tri.** En respect de la norme NF XP X30-407, ces caractérisations sont réalisées sur des échantillons de 35 kg de déchets minimum. **La moyenne des taux de refus, basée sur 9 caractérisations réalisées en 2021, est de 9,15 % pour du mono-flux.**

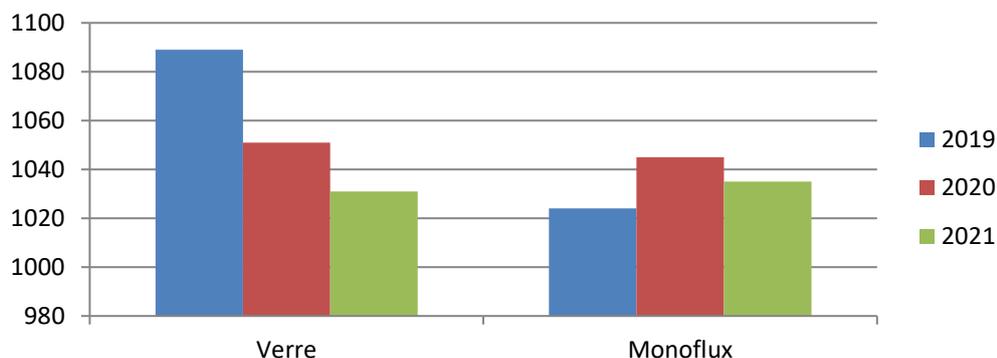
Attention cependant : le taux de refus issus de ces caractérisations n'est pas le taux de refus final pris en compte dans le calcul des tonnes sortantes de déchets valorisables produites par le centre de tri. Ainsi, s'ajoutent un **taux de freinte (perte de matière lors des transports et conditionnements)** et un **taux de refus issu du centre de tri lui-même** (les taux de refus plus élevés des autres collectivités clientes du centre de tri impactant également les résultats).

⇒ Tonnages collectés et expédiés.

MATERIAUX	TYPE DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)			TONNAGES EXPEDIES EN 2021
		2019	2020	2021	
Verre	Apport volontaire	1 089	1 041	1 031	1 051
Corps Plats	Apport volontaire	729	763	1 035(1)	766
Corps Creux	Apport volontaire	295	282		
Total	Apport volontaire	2 113	2 086	2 066	1 817

(1) Collecte en mono-flux en 2021

Tonnages collectés, par matériau, de 2019 à 2021 :



Les **tonnages expédiés** correspondent à tous les **tonnages envoyés par le centre de tri vers les repreneurs** de matériaux.

⇒ **Ratios (en kg/hab./an) :**

	Ratios collectés			Ratios expédiés	
	2020	2021		2020	2021
Verre	37	37	Verre	37,4	37,7
Mono-flux	37,2	37,2	Mono-flux	23,6	27,5
Total des recyclables	74,2	74,2	Total des recyclables	61	65,2

⇒ **Société Publique Locale NORMANTRI pour la création d'un centre de tri régional.**

La CdC du Pays de Falaise est actionnaire, avec 13 autres collectivités du Calvados de la Manche et de l'Orne (soit un bassin de population de plus de 1 085 000 hab.), de la SPL NORMANTRI mise en place en décembre 2019 afin de créer un centre de tri de dimension régionale de 55 000 tonnes pour le tri des déchets recyclables, et pour un coût d'investissement prévisionnel estimé à 35 millions d'Euros.

La participation de la CdC au capital social de la SPL est de 64 000 €.

Un élu communautaire (Monsieur Norbert BLAIS) est désigné en tant qu'Administrateur représentant la CdC du Pays de Falaise au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

Un Marché Public Global de Performance pour la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri, visant à retenir le meilleur process de tri et à désigner le prochain exploitant, a été lancé.

Par ailleurs, la CdC du Pays de Falaise a conclu avec la SPL NORMANTRI, en décembre 2021, un marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication. En effet, le pacte d'actionnaires prévoyait que pour sécuriser l'amortissement du Centre de tri, chaque Actionnaire initial, à la création de la Société, attribuait à la Société selon le régime dit de « quasi-régie » un Marché public de services.

4.4 Autres collectes

⇒ Collecte au porte-à-porte des déchets verts (communes de Falaise et Potigny).

Une collecte au porte-à-porte des déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies) est organisée sur la commune de **FALAISE d'avril à novembre (tous les quinze jours)** et sur la commune de **POTIGNY d'avril à octobre (toutes les semaines)**.

Collecte au porte-à-porte	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio kg/hab./an
Déchets verts collectés à Falaise	259	241	30
Déchets verts collectés à Potigny	136	153	74
Total Falaise + Potigny	395	394	39

La collecte se fait en **sacs papiers biodégradables de 100 L**, ou par bacs ou petits fagots.

⇒ Collecte des encombrants au porte-à-porte à Falaise.

La Ville de Falaise a souhaité conserver pour ses habitants une collecte mensuelle au porte-à-porte des encombrants. Cette collecte, réalisée par les Services Techniques de la Ville, est réalisé tous les premiers jeudis de chaque mois dans les zones pavillonnaires et tous les deuxièmes jeudis de chaque mois pour l'habitat collectif. Ces encombrants sont ensuite acheminés et traités en centre de stockage de déchets ultimes de classe II (Cauvicourt).

175 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés en 2021 à Falaise, soit un **ratio de 22 kg/hab./an** pour chaque habitant de Falaise.

4.5 Tableau de synthèse concernant les tonnages DMA.

Les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont constitués de l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle en déchèteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts).

Les déchets inertes collectés en déchèterie sont comptabilisés séparément. Ils peuvent ainsi être ou non intégrés aux DMA suivant le mode de calcul souhaité.

DMA 2021 (hors inertes)	Tonnages	Ratios (en kg/hab./an)
Ordures Ménagères résiduelles (production des ménages et des professionnels)	6 622	237
Déchèteries (hors inertes)	8 514	315 ⁽¹⁾
Collecte des DEEE	227	8 ⁽¹⁾
Déchets verts p-à-p Falaise	241	30 ⁽²⁾
Déchets verts p-à-p Potigny	153	74 ⁽³⁾
Encombrants p-à-p Falaise	175	22 ⁽²⁾
Cartons Services Techniques	8	1 ⁽²⁾
Collecte sélective	2 066	74
Total DMA (hors inertes)	18 006	646 ⁽⁴⁾
DMA 2021 (avec inertes)	Tonnages	Ratios (en kg/hab./an)
Inertes déchèteries	3 724	138 ⁽¹⁾
Total DMA (avec inertes)	21 730	780 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ sur une population de 27 068 hab. (sans Vendeuvre)

⁽²⁾ sur une population de 8 086 hab. (Falaise)

⁽³⁾ sur une population de 2 077 hab. (Potigny)

⁽⁴⁾ sur la population totale de la CdC (27 858 hab.)

6/ COMMISSION ENVIRONNEMENT

La Commission Environnement est une commission technique constituée de membres élus, certains délégués communautaires, d'autres conseillers municipaux.

La Commission Environnement, **sous la présidence de Monsieur Kévin DEWAELE**, Vice-président délégué à l'Environnement, **s'est tenue le 28 janvier et le 21 septembre 2021.**

INDICATEURS FINANCIERS

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT - BILAN FINANCIER 2021

1.1 Dépenses de fonctionnement.

DESIGNATION	2020	2021	Différence 2020 - 2021	Evolution 2020 - 2021
Collecte Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	724 733 €	741 158 €	+16 425 €	+2,3 %
Transfert et traitement OMr (+ TGAP)	530 848 €	626 771 €	+95 923 €	+18,07 %
Sous total 1	1 255 581 €	1 367 929 €	+112 348 €	+8,95 %
Vidage colonnes de tri et tri des recyclables	307 789 €	409 890 €	+102 101 €	+33,17 %
Transport et traitement déchets de déchèteries	594 120 €	727 272 €	+133 152 €	+22,41 %
Location et maintenance bacs OMr	58 964 €	62 258 €	+3 294 €	+5,59 %
Transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	32 799 €	42 751 €	+9 952 €	+30,34 %
Sous total 2	993 672 €	1 242 171 €	+248 499 €	+25 %
Carburant benne déchets verts + véhicule de service	2 471 €	3 222 €	+751 €	+30,39 %
Titres annulés (Redevance Spéciale)	2 166 €	5 233 €	+3 067 €	+141,60 %
Remboursement Services Techniques Ville de Falaise	13 224 €	12 015 €	-1 209 €	-9,14 %
Relais (personnel remplaçant)	28 392 €	21 808 €	-6 584 €	-23,19 %
Salaires	282 969 €	293 007 €	+10 038 €	+3,55 %
Dotations aux amortissements et provisions (colonnes de tri et déchèteries)	65 528 €	72 733 €	+7 205 €	+11 %
Divers (dont réparations bennes déchèterie et colonnes de tri, entretien des déchèteries, sacs déchets verts, cartes de déchèterie...)	128 027 €	217 210 €	+89 183 €	+69,66 %
Sous total 3	522 777 €	625 228 €	+102 451 €	+19,60 %
TOTAL	2 772 030 €	3 235 328 €	+463 298 €	+16,71 %

**Répartition des dépenses de fonctionnement par service
(en 2021) :**

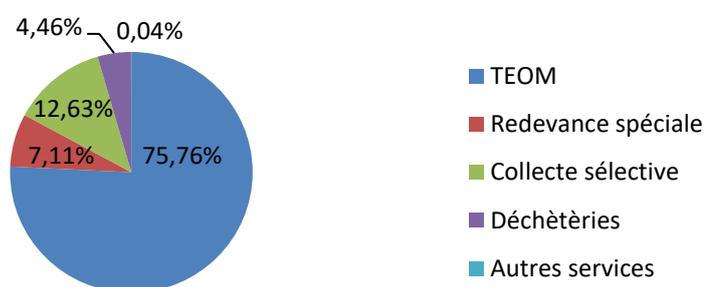


Le total des dépenses de fonctionnement s'élevait, en 2021, à 3 235 328 €, soit une augmentation de 463 295 € par rapport à 2020 (+16,71 %).

1.2 Recettes de fonctionnement.

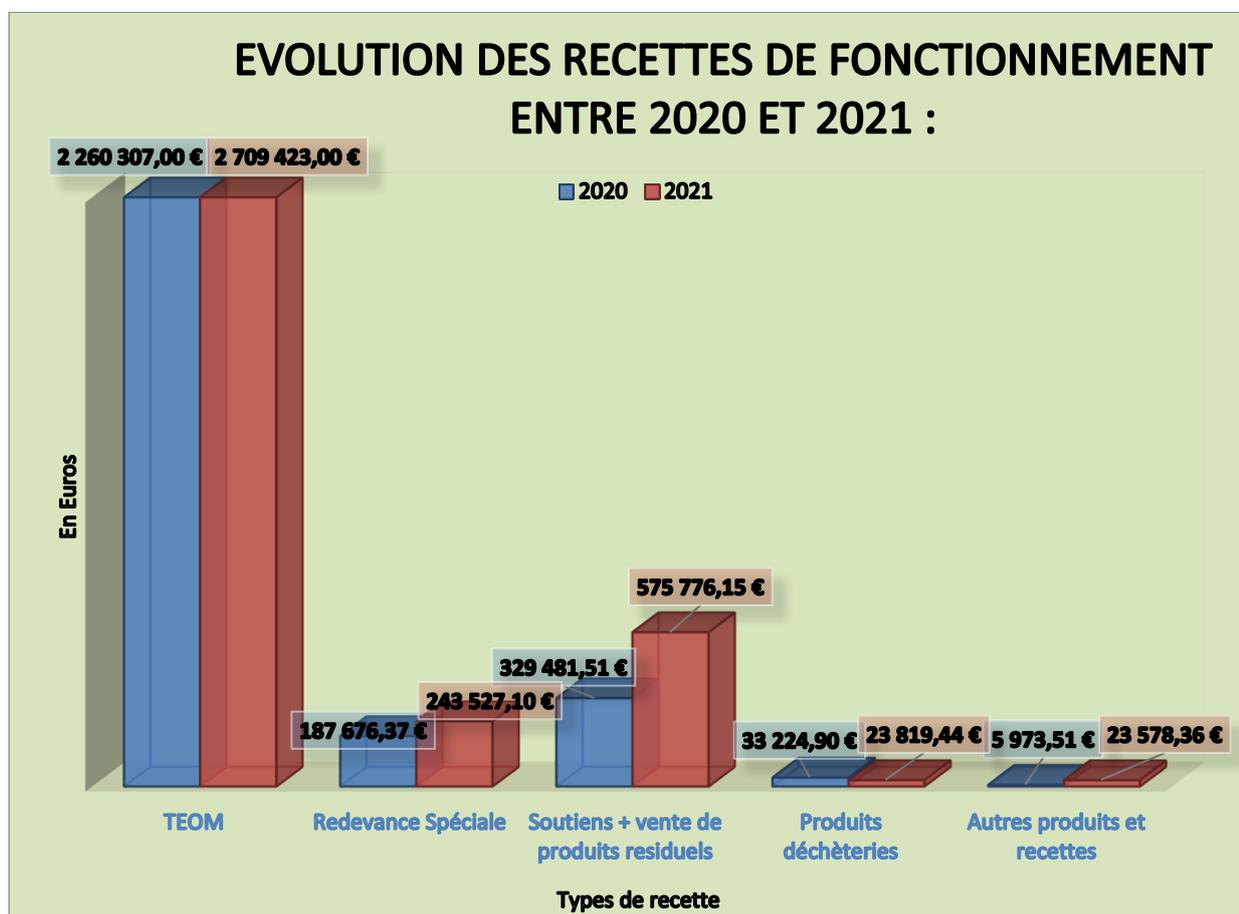
DESIGNATION	2020	2021	Différence 2020 - 2021	Evolution 2020 - 2021
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 260 307 €	2 709 423 €	+449 116 €	+19,87 %
Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels	187 676 €	243 527 €	+55 851 €	+25,76 %
Soutiens CITEO et autres éco-organismes + vente de produits résiduels	329 482 €	575 776 €	+246 294 €	+74,75 %
Produits d'accès en déchèteries	4 275 €	5 128 €	+853 €	+19,95 %
Autres produits et recettes	34 923 €	42 270 €	+7 347 €	+21,04 %
TOTAL	2 816 663 €	3 576 124 €	+759 461 €	+26,96 %

Répartition des recettes de fonctionnement par service (année 2021) :



Les recettes de fonctionnement se portaient, quant à elles, à **3 576 124 €**, soit une augmentation des recettes de 26,96 % par rapport à 2020.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2020 ET 2021 :



1.3 Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels.

Par délibération en date du 17 juin 1996, le Conseil communautaire a **instauré la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels au 1er juillet 1996**. En effet, la Loi du 13 juillet 1992 l'avait pourvu d'un caractère obligatoire au 1^{er} janvier 1993.

Cette redevance a pour but de **faire financer la collecte et le traitement des déchets d'origine professionnelle (commerçants, artisans, industriels, administrations, associations) par les producteurs eux-mêmes** de ces déchets non-ménagers. Le principe de cette **Redevance Spéciale (RS)** est donc de créer une équité entre tous les producteurs de déchets en leur faisant supporter la part qui leur incombe.

Les **tarifs de la RS sont calculés en fonction du volume hebdomadaire de déchets mis à la collecte par les professionnels**. Ce tarif est égal aux coûts de collecte et de traitement du volume de déchets mis à la collecte.

Ces tarifs sont modulés en fonction des **6 secteurs géographiques** de la TEOM :

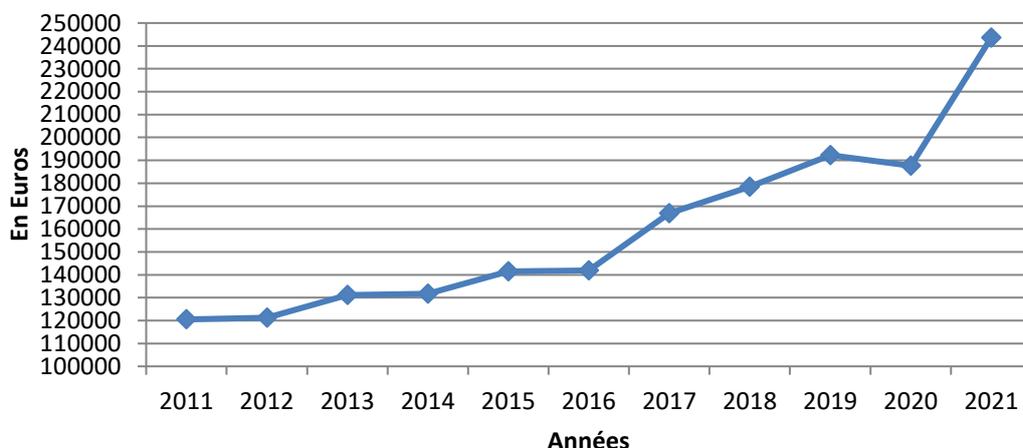
- ↪ Secteur 1 : FALAISE
- ↪ Secteur 2 : POTIGNY
- ↪ Secteur 3 : PONT-D'OUILLY
- ↪ Secteur 4 : 49 autres communes
- ↪ Secteur 5 : COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES
- ↪ Secteur 6 : VENDEUVRE

A noter que **le montant de la TEOM réglé par les professionnels est déduit** lors du calcul du montant de la Redevance Spéciale réalisé tous les ans par les services de la Cdc.

⇒ Evolution de la Redevance Spéciale de 2011 à 2019.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
120 521 €	121 296 €	131 155 €	131 652 €	141 503 €	141 887 €	166 893 €	178 400 €	192 313 €	187 676 €	243 527 €

Evolution de la Redevance Spéciale de 2011 à 2021 :



⇒ Règlement de la Redevance Spéciale.

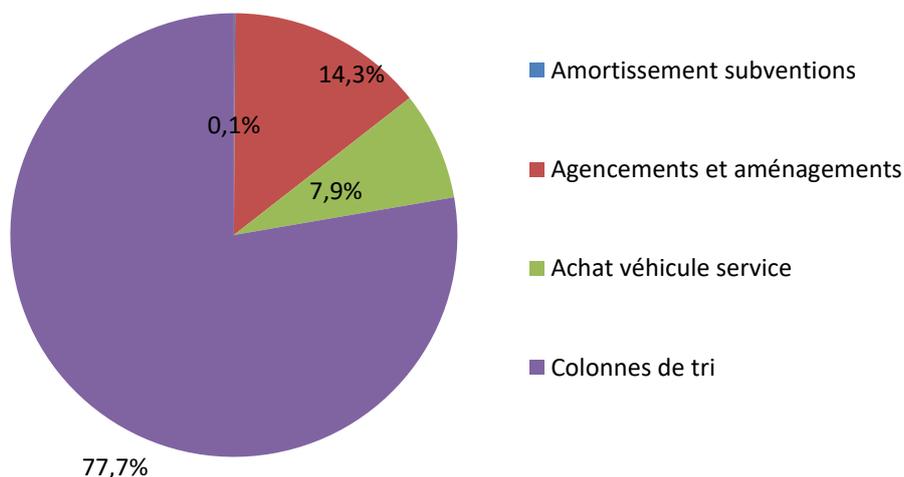
Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a **adopté un Règlement de Redevance Spéciale définissant le cadre et les conditions générales d'application et de calcul de la RS**, en déterminant notamment les obligations que les producteurs professionnels de déchets non-ménagers s'engagent à respecter.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT - BILAN FINANCIER 2021

2.1 Dépenses d'investissement.

DESIGNATION	2020	2021	Différence 2020 - 2021	Evolution 2020 - 2021
Amortissement subventions	265 €	195 €	-70 €	-26,41 %
AMO nouvelle déchèterie	29 902 €	0 €	-29 902 €	/
Travaux déchèteries	0 €	31 020 €	+31 020 €	
Achat bungalow déchèterie	12 438 €	0 €	-12 438 €	/
Agencements et aménagements	15 318 €	0 €	-15 318 €	/
Achat bennes de déchèterie	16 170 €	0 €	-16 170 €	/
Achat colonnes de tri	54 331 €	168 436 €	+114 105 €	+210 %
Achat véhicule de service	0 €	17 060 €	+17 060 €	/
Participation capital SPL NORMANTRI	32 015 €	0 €	-32 015 €	/
TOTAL	160 439 €	216 711 €	+56 272 €	-35,07 %

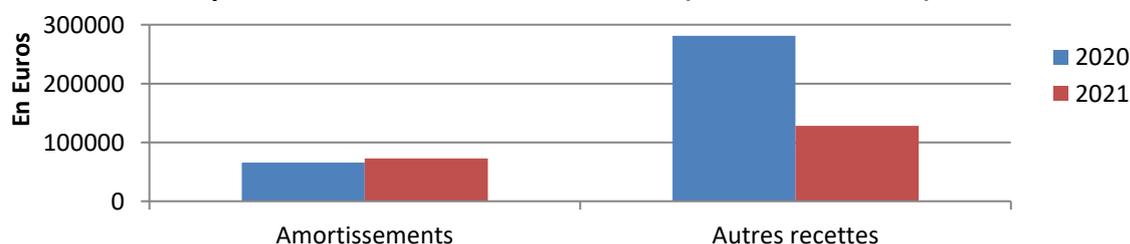
Répartition des dépenses d'investissement (année 2021) :



2.2 Recettes d'investissement.

DESIGNATION	2020	2021	Différence 2020 - 2021	Evolution 2020 - 2021
Amortissements	65 528 €	72 733 €	+7 205 €	+11,00 %
Autres recettes (excédent de fonctionnement capitalisé)	281 396 €	128 121 €	-153 275 €	-54,47 %
TOTAL	346 924 €	200 854 €	-146 070 €	-42,10 %

Répartition recettes d'investissement (année 2020-2021) :



3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Bilan budget déchets ménagers	
Report fonctionnement 2020	471 234,25 €
Solde CA 2021	340 796,40 €
Résultat reporté sur 2022	812 030,65 €
Report investissement 2020	8 967,98 €
Solde CA 2021	-15 856,40 €
Restes à réaliser (R.A.R.)	-56 639,26 €
Résultat reporté sur 2022	-63 527,68 €

↳ Compte Administratif 2021 : **section de fonctionnement, solde excédentaire de 340 796,40 €.**

↳ Compte Administratif 2021 : **section d'investissement, solde déficitaire de 15 856,40 €.**

L'excédent de fonctionnement reporté au Budget prévisionnel 2022 sera donc de 748 502,97 €.

Répartition des coûts du service par service (année 2021)

